



**DEMOCRATIC
GOLF**

**CONTRAT ECOLE DE GOLF
DEMOCRATIC GOLF 2020/2021**

1. LES COORDONNEES DU TITULAIRE PRINCIPAL

« L'ÉLEVE »

Civilité : M Mlle (entourer la mention exacte)

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tel (domicile) : Tel (mobile) :

Email :

Numéro de licence :

Date de naissance :

Titulaires de l'autorité parentale :

PERE :

Nom / Prénom :

Adresse :

.....

Tel :

Email (obligatoire):

MERE :

Nom / Prénom :

Adresse (si différente):

.....

Tel :

Email (obligatoire):

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :

Nom / Prénom :.....

Adresse :.....

.....

Tel :.....

Email (obligatoire):

2. OBJET

Le présent contrat d'inscription à l'école de golf du Golf a pour objet de définir les engagements de chacune des parties et d'en fixer les modalités et conditions pour la saison scolaire 2020/2021.

3. ENGAGEMENTS DU GOLF

Les élèves adhérant à l'école de golf ont droit :

- A l'enseignement dispensé DEMOCRATIC GOLF (*en cas de nécessité due au planning, l'enseignant du groupe pourrait être amené à changer lors de certaines séances*) ;
- A la fourniture des balles de practice et du matériel pendant les cours (en cas de pluie les cours pourront être dispensés dans le club house pour étudier les règles et l'étiquette, seul le moniteur est juge de faire les cours en extérieur ou intérieur) ;

Dans le cas de fermeture pour cause d'intempéries, les cours ne sont pas reportés à une autre date mais annulés.

Les élèves de l'école de golf peuvent bénéficier de l'accès gratuit au parcours.

4. ENGAGEMENTS DE L'ELEVE

Il est attendu de l'élève :

- La présence obligatoire aux cours de golf (sauf contre indication médicale établie par un médecin) dans le respect des heures ci-après précisées (en cas de retard l'enfant pourra être refusé)
- La présence obligatoire dans les compétitions individuelles ou par équipes en cas de sélection officielle.
- Avant le 15 octobre 2020, acheter la licence 2020 et fournir un certificat de non contre indication à la pratique du golf.
- Un comportement exemplaire :

Respect de l'étiquette dans l'enceinte du club.

Sur le parcours ratisser les bunkers, relever les pitches, poser les drapeaux et non les faire tomber, remettre les divots, ne pas courir sur un green...

Le respect de ces règles de comportement est valable sur tous les équipements golifiques, l'élève doit véhiculer une bonne image du Golf et du DEMOCRATIC GOLF.

-de respecter le Règlement Intérieur du Golf.

Important :

- Les élèves doivent être vêtus en conséquence de la météo (vêtement de pluies, bonnet, pull, en cas de pluie ou de froid et une bouteille d'eau doit être fournie quand il fait chaud).

- L'enfant doit toujours avoir des balles de jeu, des tees pour le parcours.

Les cours de golf sont dispensés :

Jour de la semaine : Mercredi

Heure de début : A partir de 14h00.

Durée : de 1h à 2h selon la constitution des groupes par niveau.

Il est entendu que les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignants du Golf en dehors de l'horaire précis du cours auquel ils sont inscrits.

Les parents s'engagent à accompagner l'élève jusqu'au lieu de l'école de golf et revenir les chercher sur ce même lieu au terme du cours. En cas d'absence, au terme du cours, d'une personne responsable venue chercher l'enfant, ce dernier restera au sein du club house, étant précisé qu'en cas de retard de plus d'une heure, il sera fait appel aux autorités compétentes pour raccompagner l'enfant jusque chez lui.

Dans l'hypothèse où un tiers viendrait chercher l'enfant, les parents devront en informer l'enseignant en lui remettant une autorisation écrite mentionnant le nom de la personne qui prendra en charge l'enfant au terme du cours.

5. DUREE

Le présent contrat « Ecole de Golf » est valable pendant la durée de la saison scolaire à savoir du mois de septembre au mois de juin.

6. PAIEMENT ET CONDITONS DE SOUSCRIPTION DU CONTRAT ECOLE DE GOLF:

L'Elève ou son Représentant légal s'engage à payer la somme de : 200 € correspondant à son inscription à l'Ecole de Golf.

Ce paiement devra être fait à la dépose du dossier.

Ce dossier doit être complété par une autorisation d'intervention chirurgicale.

7. SANCTIONS

Indépendamment des sanctions disciplinaires relevant de la Commission Disciplinaire FFGolf, tout défaut d'exécution du présent contrat par l'Elève ou son représentant légal entraînera son exclusion de l'école du Golf.

8. AUTORISATION DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIES, DE CAPTURE D'IMAGES ET D'UTILISATION DE NOMS

Les élèves de l'école du golf sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés dans le cadre de leur enseignement golfique. Les représentants légaux s'engagent, par la signature du présent contrat, à autoriser la publication de photographies, d'utilisation du nom, et de capture d'images. Ils restent en droit de dénoncer cette autorisation par tout moyen écrit et à tout moment adressée à la Direction du Golf.

La société TEE TIME sera donc autorisée à reproduire et à diffuser la (les) photographie(s), l'(les) image(s), le(les) nom(s) et prénom(s) de l'enfant lors de son activité d'enseignement golfique.

Les signataires de la présente convention acceptent que cette (ces) photographie(s), image(s), utilisation des nom(s) et prénom(s) soit (soient) utilisée(s) pour illustrer les supports et documents suivants : site Internet du Golf et de TEE TIME, documents techniques, dossiers de presse, affiches, supports pédagogiques, reportage TV, etc.... Elle est valable pour une durée d'un an et pourra être révoquée à tout moment.

Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

9. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES (CNIL)

Les signataires des présentes autorisent le traitement informatisé des données personnelles de l'élève par la la société TEE TIME.

Les élèves de l'école de golf du Golf possèdent un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant et faisant l'objet d'un traitement informatisé par la société TEE TIME (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Ces informations sont destinées à TEE TIME, et ses sociétés et peuvent être communiquées à ses partenaires.

Si le titulaire de l'autorité parentale ne souhaite pas que les coordonnées puissent être communiquées, il doit le signaler par tout moyen écrit à la Direction du Golf.

Fait à, le, en deux (2) exemplaires

**LE TITULAIRE
DE L'AUTORITE
PARENTALE
Et L'ELEVE**

LE DEMOCRATIC GOLF

**« Signature précédée de la
mention manuscrite
lu et approuvé »**

ATTESTATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Je soussigné, Madame, Monsieur,mère, père, de

l'enfant.....autorise le DEMOCRATIC GOLF

à faire pratiquer une intervention chirurgicale d'urgence en cas de nécessité.

Je m'engage aussi à rembourser l'intégralité des frais (médicaux et pharmaceutiques)
avancés éventuellement pour mon compte.

Fait à

Le

Signature